

**MERCREDI 16 NOVEMBRE 2016
19 heures 30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – HÔTEL DE VILLE**

ORDRE DU JOUR

- **RAPPORT MORAL**
- **RAPPORT FINANCIER**
- **RAPPORT D'ACTIVITES RESTAURATION SCOLAIRE**



RESTAURATION SCOLAIRE 2015**RAPPORT D'ACTIVITES****A) EFFECTIFS**

En 2015, la Caisse des Ecoles a confectionné 1 075 940 repas pour 140 jours de fonctionnement, soit une moyenne journalière de 7686 repas. La moyenne était de 7721 repas / jour en 2014 et de 7511 repas / jour en 2013.

En dépit de la légère baisse constatée (-0,4 %), le nombre moyen de repas produits quotidiennement, hors repas du personnel d'animation, demeure élevé. La baisse moyenne de 35 repas par jour résulte d'une part des variations liées aux ajustements que nous réalisons en période de grève (5 jours en 2015), d'autre part des variations liées à la généralisation des repas irréguliers, en troisième lieu à l'intensification de la lutte contre le gaspillage alimentaire au niveau de l'Unité Centrale de Production Alimentaire mais également des offices.

Le nombre de repas facturés aux familles s'est élevé à 873 461 unités (-12,18 %). 51 793 repas ont été délivrés gratuitement aux animateurs de restauration scolaire et le nombre de repas pris en charge par le CCAS s'est élevé en 2015 à 93 145 unités (-47,36 %).

Cela représente 109 334 repas livrés et non facturés soit un pourcentage de 10,16 %.

Ce pourcentage était de 17,60 % en 2014.

Au niveau des tarifs, la répartition des effectifs permanents évolue dans les conditions suivantes :

3060 repas / jour dans les deux tarifs les plus faibles (39,81 % des repas confectionnés et servis quotidiennement) contre 2783 en 2014 (+9,95 %).

1544 repas / jour dans le tarif le plus élevé (20,08 % des repas confectionnés et servis quotidiennement) contre 1370 en 2014 (+12,70 %).

2288 repas / jour dans les autres tarifs (29,76 % des repas servis quotidiennement) contre 3050 en 2014 (-24,98 %).

En ce qui concerne les repas gratuits accordés aux familles bénéficiaires de la carte de solidarité, leur moyenne journalière a subi une baisse passant de 987 en 2014 à 665 en 2015 (- 32,62 %).

En 2015, 547 familles ont bénéficié de la gratuité des repas contre 1103 en 2014 (- 49,59 %).

Elles représentent 8,62 % de l'ensemble des familles bénéficiant de nos services (6343).



B) PRIX DE REVIENT

En 2014, le prix de revient (hors surveillance) s'élevait à 6,48 €. Celui-ci est de 6,53 € en 2015, soit une hausse de 0,077 % résultant principalement de l'augmentation des charges de personnel de restauration (+2,45 %).

Restauration scolaire	Composition du prix de revient d'un repas								
	Coût 2007	Coût 2008	Coût 2009	Coût 2010	Coût 2011	Coût 2012	Coût 2013	Coût 2014	Coût 2015
Dépense alimentaire	1,36	1,43	1,41	1,44	1,46	1,41	1,43	1,36	1,32
Personnel de restauration (UCPA, restaurants scolaires)	2,21	3,96	3,69	3,67	3,68	4,00	3,55	3,68	3,77
Personnel administratif							0,48	0,54	0,54
Charges de fonctionnement	0,59	0,69	0,65	0,67	0,69	0,56	0,49	0,47	0,48
Frais d'équipement (amortissements)	0,1	0,12	0,15	0,16	0,16	0,14	0,13	0,15	0,15
Frais d'administration générale	0,26	0,26	0,32	0,31	0,32	0,26	0,25	0,28	0,27
Total hors surveillance	4,52	6,46	6,22	6,25	6,31	6,37	6,33	6,48	6,53

C) RECETTES

La délibération adoptée par le Conseil Municipal de Reims en juin 2015 a :

- Adopté le passage au quotient familial de la CAF en lieu et place du quotient familial « Caisse des Ecoles ».
- Remanié la grille tarifaire en :
 - Alignant le tarif « commensal » sur le tarif extérieur,
 - Créant une nouvelle tranche basse à 0,50 €,
 - Créant une nouvelle tranche haute à 6,00 €,
 - Réorganisant les tarifs intermédiaires.
- Adopté le règlement par Internet et par Chèque d'Accompagnement Personnalisé,
- Adopté la mise en place d'une mensualisation des factures sur neuf mois avec régularisation le dixième mois, et ce, afin de lisser les dépenses des familles,
- Adopté la mise en place d'une cellule de relance téléphonique en collaboration avec le Trésor Public.



		Quotient Familial CAF	Tarifs 2015/2016	Tarifs 2016/2017	Augmentation en cts	Augmentation en %
	TRANCHE 1 *	<223	1,65 *	0,50 €	0,50 €	
P	TRANCHE 2	224<QF<420	1,65 €	1,95 €	0,30 €	18,18%
P	TRANCHE 3	421<QF<520	2,28 €	2,50 €	0,22 €	9,65%
P	TRANCHE 4	521<QF<613	2,75 €	2,97 €	0,22 €	8,00%
P	TRANCHE 5	614<QF<692	3,15 €	3,38 €	0,23 €	7,30%
P	TRANCHE 6	693<QF<799	3,57 €	3,81 €	0,24 €	6,72%
P	TRANCHE 7	800<QF<932	3,88 €	4,15 €	0,27 €	6,96%
P	TRANCHE 8	933<QF<1065	4,30 €	4,57 €	0,27 €	6,28%
P	TRANCHE 9	1066<QF<1265	5,00 €	5,30 €	0,30 €	6,00%
P	TRANCHE 10	1266<QF<1733	5,20 €	5,70 €	0,50 €	9,62%
P	TRANCHE 11	QF>1733	5,20 €	6,00 €	0,80 €	15,38%

T a r i f s s p é c i a u x						
	FOYER DE L'ENFANCE	Néant	2,66 €	2,66 €	0,00 €	0,00%
	ASE	Néant	2,66 €	2,66 €	0,00 €	0,00%
	COMMENSAUX	Néant	6,33 €	6,48 €	0,15 €	2,37%
	HORS REIMS (familles résidant sur le territoire de Reims Métropole)	Néant	5,47 €	6,48 €	1,01 €	18,46%
	HORS REIMS METROPOLE.	Néant	6,48 €	6,48 €	0,00 €	0,00%
	Personnel de surveillance	Néant	2,35 €	2,35 €	0,00 €	0,00%
PAI	Néant	0,50 €	0,50 €	0,00 €	0,00%	

Tarifs Modifiés

Compte tenu des tarifs appliqués, le prix moyen de perception auprès des familles (recettes factures + CCAS + sommes restants dues au 31/12/2015) s'élève à 3,18 € contre 3,06 € en 2014.

La Ville de Reims prend donc à sa charge 3,35 € soit 51,30 % du prix d'un repas hors frais de surveillance au travers de la subvention versée chaque année à la Caisse des Ecoles.

En matière d'impayés, le montant des sommes restant à régler au 31 décembre 2015 représentait 26,06 % des produits titrés contre 31,93 % en 2014. Ce montant s'élève à 842 977, 47 € en 2015.

Au 31 mai 2016, le montant de ces impayés est ramené à hauteur de 216 371,45 €.



BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE 2015
Délibération 16-11 du 16 juin 2016

Le Compte Administratif de 2015 s'établit à 8 643 760,28 € en recettes et à 8 323 373,45 € en dépenses soit un excédent global de clôture de 323 373,45 €.

En investissement, les dépenses se sont élevées à 158 153,92 € et se répartissent ainsi :

SIEGE SOCIAL		21 406,73€
Vidéo projecteur	330,00€	
Bacs de rangement	219,69€	
Armoires	3 618,04€	
Lave-linge	11 625,00€	
Machine à coudre	2 700,00€	
T.V.A sur investissement	2 914,00€	
RESTAURATION SCOLAIRE-UCPA		136 747,17€
Table de travail inox	393,00€	
Socles	13 634,00€	
Glacières	680,49€	
Vestiaires	255,35€	
Mobilier restaurant scolaire Dauphinot	10 751,15€	
Armoires réfrigérées	6 283,00€	
Onduleur	3 606,91€	
Enrouleur inox	3 846,40€	
6 Fours Socamel	18 300,00€	
Imprimante Thermique	2 400,00€	
Portes UCPA	46 014,79€	
Modules	7 690,08€	
Crochets	854,00€	
Prototypes	600,00€	
T.V.A sur investissement	21 438,00€	

Les recettes d'investissement, quant à elles, se sont élevées à 171 438,61 € et proviennent :

Des opérations d'ordre de transfert entre sections 171 438,61€



En fonctionnement, les dépenses ont atteint la somme de 8 156 067,01 € et se décomposent de la façon suivante :

Administration générale	1 367 526,35€ dont 185 606€ de TVA)
Communication	3 540,00€
Restauration scolaire	6 450 214,29€
Classes de mer	2 798,81€
Classes de nature	2 336,77€
Centres de vacances d'été	740,00€
ALSH Mercredis petites vacances	70 844,17€
A.L.S.H. été	69 751,61€
Relations avec les établissements extérieurs	16 876,40€
Opérations non ventilables	171 438,61€

Les recettes de fonctionnement, se sont élevées à 7 956 481,97 € dont :

Subvention de la Ville de Reims	4 842 000,00€
Subvention FRANCEAGRIMER	10 962,65€
Familles, centres sociaux et maisons de quartier	2 865 002,09€
Remboursement de frais du restaurant municipal	8 615,69€
Remboursement sur rémunération du personnel et des chèques déjeuners	159 655,01€
Autres produits de gestion courante	59 512,87€
Produits exceptionnels	10 733,66€

Avec 515 839,70 € représentant le résultat antérieur reporté et 6 165,92€ représentant l'ensemble des restes à réaliser en investissement, l'excédent net disponible s'élève, compte tenu de ce qui précède, à 323 373,45 €.



Restaurant du groupe scolaire BLANCHE CAVARROT

